Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 0570612
Centre d'intérêt: 570

Québec (Province) Conseil des universités.

Avis du Conseil des universités au Ministre de l'éducation sur l'opportunité d'implanter six programmes d'études universitaires. -- Québec : Le Conseil, 1982.
24 f. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 81.9)

Code: 56-1004.

Descripteur(s): *Evaluation de programmes *Programme d'enseignement *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Université Laval (Québec, Québec) *Université du Québec à Trois-Rivières *Université McGill (Montréal, Québec)

En mars 1982, le Conseil des universités a fait l'examen de six recommandations formulées par le Comité conjoint des programmes sur l'opportunité d'implanter dans le réseau universitaire québécois, à l'automne 1982, les nouveaux programmes suivants: 1. baccalauréat en exploitation forestière de l'Université Laval; 2. baccalauréat en sciences et technologie du bois de l'Université Laval; 3. maîtrise en sciences des pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières; 4. maîtrise en traduction de l'Université du Québec à Trois-Rivières; 5. doctorat en biophysique de l'Université du Québec à Trois-Rivières; 6. "Doctor of Philosophy in Educational Psychology" de l'Université McGill.

Chacun des dossiers a été examiné à l'aide d'une grille d'évaluation adoptée par le Conseil des universités, à sa séance du mois d'octobre 1981. Cette grille d'évaluation fait état de trois niveaux d'analyse: 1. l'opportunité du nouveau programme à l'échelle du réseau universitaire; 2. l'opportunité du nouveau programme au plan institutionnel; 3. l'opportunité du nouveau programme considéré en lui-même. L'évaluation de chacun des nouveaux programmes d'études a été confiée à la responsabilité d'un sous-comité composé de deux répondants de la Commission de la recherche universitaire et de deux répondants du Comité conjoint des programmes.

Au terme de son évaluation, le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education d'approuver l'implantation des programmes 1, 2, 3 et 5, et de ne pas autoriser l'implantation des programmes 4 et 6.

Type de document: m

EDUQ 8570612

Gouvernement du Québec
Conseil
des universités

EDUQ 8570612

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES AU MINISTRE DE L'EDUCATION SUR L'OPPORTUNITE D'IMPLANTER SIX PROGRAMMES D'ETUDES UNIVERSITAIRES

Avis n° 81.9
Dépôt légal - 1er trimestre
ISSN - 0709-3985
Québec, le 19 mars 1982

Table des matières

1. Introduction 1

2. Méthodologie utilisée cette année lors de l'évaluation des projets de nouveaux programmes 2

3. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'opportunité d'implanter à l'Université Laval des programmes de baccalauréat, l'un en exploitation forestière et l'autre, en sciences et technologie du bois 6

   3.1 Identification des programmes 6

   3.2 Bref historique 6

   3.3 Recommandation 10

4. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'opportunité de lever le caractère expérimental rattaché au programme de maîtrise en sciences des pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de son approbation en 1975 13

   4.1 Identification du programme 13

   4.2 Bref historique 13

   4.3 Recommandation 15

5. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'opportunité d'implanter à l'Université du Québec à Trois-Rivières un programme de maîtrise en traduction 17

   5.1 Identification du programme 17

   5.2 Recommandation 17

6. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'opportunité d'implanter à l'Université du Québec à Trois-Rivières un programme de doctorat en biophysique 19

6.1 Identification du programme 19

6.2 Recommandation 19

7. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'opportunité d'implanter à l'Université McGill un programme de "Doctor of Philosophy in Educational Psychology" 22

7.1 Identification du programme 22

7.2 Le contexte entourant ce programme de l'Université McGill 22

7.3 Recommandation 23

1. Introduction

Lors de sa 134e séance tenue les 18 et 19 mars 1982, le Conseil des universités a fait l'examen de six recommandations formulées par le Comité conjoint des programmes sur l'opportunité d'implanter à l'automne 1982 dans le réseau universitaire québécois les nouveaux programmes d'études suivants:

- programme de baccalauréat en exploitation forestière de l'Université Laval;

- programme de baccalauréat en sciences et technologie du bois de l'Université Laval;

- programme de maîtrise en sciences des pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

- programme de maîtrise en traduction de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

- programme de doctorat en biophysique de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

- programme de "Doctor of Philosophy in Educational Psychology" de l'Université McGill.

Il faut signaler que les programmes de maîtrise en sciences des pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de "Doctor of Philosophy in Educational Psychology" de l'Université McGill ne constituent pas des projets de nouveaux programmes d'études comme c'est le cas pour les quatre autres programmes ci-dessus mentionnés. En effet, le programme de maîtrise de l'Université du

Québec à Trois-Rivières fut approuvé en 1975 par le Conseil des universités à titre expérimental. Il s'agissait donc cette année de se prononcer sur l'opportunité de lever ou non le caractère expérimental rattaché à ce programme d'études lors de son approbation.

En ce qui concerne le programme de doctorat de l'Université McGill, on doit signaler qu'il fonctionne déjà depuis quelques années de façon "ad hoc" sans avoir fait l'objet d'une approbation de la part du Conseil des universités.

Des informations plus détaillées relatives à ces deux programmes d'études avancées seront fournies dans les recommandations formulées par le Conseil des universités sur chacun d'eux et décrites aux points 3 et suivants.

2. Méthodologie utilisée cette année lors de l'évaluation des projets de nouveaux programmes

Il faut signaler que le Conseil des universités a adopté, à sa séance du mois d'octobre 1981, un document relatif aux critères à utiliser dans l'évaluation des projets de nouveaux programmes d'études soumis par les universités. Chacun des établissements universitaires a alors été averti que cette grille d'évaluation allait constituer un instrument d'analyse important dans l'opération de cette année menée sous la responsabilité du Comité conjoint des programmes.

Cette grille d'évaluation fait état de trois niveaux d'analyse:

- l'opportunité du projet de nouveau programme envisagée à l'échelle du réseau universitaire;

- l'opportunité du projet de nouveau programme envisagée au plan institutionnel;

- l'opportunité du projet de nouveau programme considéré en lui-même.

C'est dans cet ordre de priorité que l'examen de chacun des dossiers a été effectué, un certain nombre de critères et d'indices permettant d'évaluer la conformité d'un projet donné avec chacun des niveaux d'opportunité identifiés par le Conseil des universités dans son document adopté en octobre 1981.

Cette grille d'évaluation a été transmise à chacun des experts consultés par le Comité conjoint des programmes relativement à l'opportunité d'implanter les projets de nouveaux programmes soumis par les universités à l'automne 1981.

L'évaluation de chacun des nouveaux programmes d'études avancées a été confiée à la responsabilité d'un sous-comité composé de deux répondants de la Commission de la recherche universitaire et du Comité conjoint des programmes. Un président de sous-comité était choisi parmi les quatre répondants retenus.

En s'en remettant aux avis de qualité, aux expertises d'opportunité ainsi qu'aux données et renseignements supplémentaires établis par la permanence de la Commission de la recherche universitaire et du Comité conjoint des programmes, chaque sous-comité a rencontré au cours du mois de janvier 1982 chacune des universités

ayant soumis un ou des projets de nouveaux programmes d'études avancées. Ces rencontres des établissements étaient précédées d'une réunion au cours de laquelle les membres du sous-comité visiteur identifiaient les questions à aborder avec les principaux intéressés.

Les rencontres des sous-comités visiteurs avec les universités concernées ont emprunté le cheminement suivant:

- rencontre du sous-comité avec les principaux administrateurs (vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études avancées et de la recherche et dans certains cas le recteur lui-même);

- rencontre du sous-comité visiteur avec les principaux responsables du projet de nouveau programme ainsi qu'avec les professeurs appelés à oeuvrer dans le programme proposé;

- rencontre du sous-comité avec un certain nombre d'étudiants susceptibles de s'inscrire dans le programme proposé par une institution;

- visite, lorsque requis, des laboratoires et équipements.

Après chacune des rencontres, les membres du sous-comité visiteur se réunissaient à nouveau afin de compiler les résultats de leur évaluation. On peut affirmer que la grille d'évaluation utilisée cette année a été d'un aide précieux lors de cette opération du sous-comité visiteur.

Chaque président devait ensuite rédiger un rapport de la rencontre, le transmettre à chacun des répondants et apporter, si nécessaire, des modifications afin de tenir compte des commentaires formulés par les répondants. Ce rapport modifié ainsi que les résultats de l'évaluation effectuée par les sous-comités visiteurs étaient enfin acheminés aux membres du Comité conjoint des programmes.

C'est la même démarche qui fut mise de l'avant dans l'évaluation des projets de nouveaux programmes de baccalauréat. Cependant, comme ces programmes d'études ne comportent pas des activités de recherche, les sous-comités visiteurs n'étaient composés que de répondants désignés par le Comité conjoint des programmes.

C'est donc en tenant particulièrement compte du rapport et des explications fournies par le président du sous-comité visiteur que les membres du Comité conjoint des programmes ont pu formuler les recommandations qui font l'objet du présent Avis du Conseil des universités.

3. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'opportunité d'implanter à l'Université Laval des programmes de baccalauréat, l'un en exploitation forestière et l'autre, en sciences et technologie du bois

3.1 Identification des programmes

Nom des programmes

Baccalauréat en exploitation forestière
Baccalauréat en sciences et technologie du bois

Appellation du grade

Bachelier ès sciences appliquées

Abréviation du grade

B. Sc. A.

Nom de l'établissement

Université Laval

3.2 Bref historique

Il est important dans le cas présent de tracer un bref historique afin de bien situer le contexte des évènements qui ont conduit l'Université Laval à soumettre à l'automne 1981 les programmes de baccalauréat en exploitation forestière et en sciences et technologie du bois.

Il faut remonter à 1972 et plus particulièrement aux recommandations contenues dans le rapport final de l'Opération Sciences Appliquées, recommandations particulières qui invitaient l'Université Laval à diversifier sa programmation de 1er cycle en foresterie afin de tenir compte d'une part, de l'évolution technologique et d'autre part, de la dimension transformation de la matière première qu'est la forêt. Il faut préciser qu'à cette époque l'Université Laval n'offrait qu'un programme de baccalauréat en génie forestier où la dimension aménagement de la forêt était nettement privilégiée. Comme cette institution était le seul établissement universitaire à oeuvrer dans le domaine de la foresterie, il paraissait pertinent et urgent pour les membres de l'Opération Sciences Appliquées que l'Université Laval réoriente ses activités en foresterie en vue de former des compétences qui répondent adéquatement à l'évolution technologique que connaissait le secteur de la foresterie au Québec ainsi qu'à la demande du marché du travail en ce domaine.

L'Université Laval a examiné sérieusement la problématique décrite dans le rapport de l'Opération Sciences Appliquées relativement aux activités offertes dans le champ de la foresterie au Québec. On a alors compris que des transformations majeures devaient être apportées à la programmation de 1er cycle de la Faculté de foresterie afin d'assurer aux candidats une formation mieux adaptée au contexte actuel.

Des comités d'études ont été mis sur pied et c'est ainsi qu'en 1976 l'Université Laval soumettait au Comité conjoint des programmes trois projets de nouveaux programmes:

- un programme de baccalauréat en aménagement forestier;

- un programme de baccalauréat en exploitation forestière;

- un programme de baccalauréat en sciences et technologie du bois.

Le programme de baccalauréat en aménagement forestier alors soumis consistait en un réaménagement du programme de baccalauréat en génie forestier existant déjà.

Lors d'assez longues discussions, les membres du Comité conjoint des programmes convenaient alors d'inviter l'Université Laval à examiner la possibilité de présenter plutôt un seul programme de baccalauréat en foresterie comportant trois concentrations, l'une en aménagement forestier et les deux autres, en exploitation forestière et en sciences et technologie du bois. Les principales raisons motivant cette demande du Comité conjoint des programmes peuvent être résumées comme suit:

- la pertinence d'implanter trois programmes d'études distincts en foresterie était faiblement appuyée;

- l'incapacité alors des ressources humaines en place d'assurer la qualité et la viabilité des trois programmes proposés;

- la nécessité de diviser en trois domaines différents les activités menées en foresterie ne semblait pas être appuyée sur des arguments solides;

- les relations tant avec la corporation des ingénieurs forestiers qu'avec celle des ingénieurs posaient d'énormes problèmes.

D'autres comités d'études virent le jour, se penchèrent sur les interrogations soulevées par le Comité conjoint des programmes en essayant d'élaborer des hypothèses qui tiennent compte des recommandations particulières de l'Opération Sciences Appliquées. Des rencontres suivies eurent lieu entre les dirigeants de la Faculté de foresterie et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université Laval avec la permanence du Comité conjoint des programmes. Ces nombreux échanges internes et ces rencontres systématiques avec le Comité conjoint des programmes amenèrent la Faculté en question à élaborer un volumineux rapport dans lequel on démontrait clairement la pertinence d'implanter trois programmes distincts en foresterie plutôt qu'un seul programme avec trois concentrations.

L'Université Laval soumettait donc à l'automne 1981 au Comité conjoint des programmes deux programmes dont il a été fait mention au point 3.1 du présent Avis. L'approbation par le Conseil des universités des deux programmes de l'Université Laval amènera cette institution à modifier son programme actuel de baccalauréat en génie forestier de façon telle qu'il deviendra un programme de baccalauréat en aménagement forestier.

On aura compris que les deux programmes de baccalauréat font l'objet d'une seule recommandation.

3.3 Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université Laval de deux programmes de baccalauréat, l'un en exploitation forestière l'autre en sciences et technologie du bois;

CONSIDERANT les recommandations de l'Opération Sciences Appliquées invitant l'Université Laval à diversifier sa programmation de 1er cycle en génie forestier;

CONSIDERANT les efforts continus et intenses fournis par cette institution en vue de donner suite à cette invitation de l'Opération Sciences Appliquées faite dans le cadre de la planification et de la rationalisation des activités d'enseignement et de recherche dans le domaine de la foresterie;

CONSIDERANT que, selon les experts consultés, les deux programmes répondent à des besoins socio-économiques jugés prioritaires pour le Québec et qu'ils permettent également d'assurer l'avenir du secteur au plan scientifique;

CONSIDERANT que, selon les experts consultés, les diplômés de ces deux programmes pourront se trouver un emploi dans leur domaine de compétence;

CONSIDERANT que l'Opération Sciences Appliquées fixait à 105 crédits la durée des programmes de baccalauréat en génie et que cette recommandation fut approuvée par le Conseil des universités et le ministre de l'Education;

CONSIDERANT que les experts consultés ont jugé que le contenu des deux programmes qui totalisent chacun 126 crédits dépasse nettement ce qui se fait ailleurs dans le même domaine;

CONSIDERANT que l'implantation éventuelle de ces deux programmes nécessitera un réaménagement du programme actuel de baccalauréat en génie forestier;

CONSIDERANT que l'implantation de ces deux nouveaux programmes de baccalauréat aura des répercussions certaines sur les activités offertes en foresterie aux cycles supérieurs;

CONSIDERANT que le Conseil des universités a, dans certains de ses avis, invité les universités à élaborer des conditions d'admission qui tiennent compte des diplômés du Cégep professionnel et que les finissants de ce niveau en techniques forestières sont formés dans les domaines où l'Université Laval interviendra au premier cycle.

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education

(d'approuver l'implantation à l'Université
(Laval des programmes de baccalauréat en
(exploitation forestière et en sciences et
(technologie du bois, programmes d'études
(conduisant à l'obtention du grade de Bache-
(lier ès Sciences Appliquées, B. Sc. A.,

(1° - à la condition, qu'avant l'implanta-
(tion des deux programmes ci-dessus mention-
(nés, l'Université Laval réduise à 105 cré-
(dits le nombre total de crédits rattachés
(à chacun des deux programmes et fasse rap-
(port au Conseil des universités sur les mo-
(dalités de la nouvelle répartition des cré-
(dits à l'intérieur de chacun des programmes
(soumis;

(2° - que l'Université Laval fasse, dans
(un an, rapport au Conseil des universi-
(tés des modifications qui seront appor-
(tées au programme actuel de baccalauréat
(en génie forestier, du réaménagement des
(activités d'enseignement et de recherche
(qui sera effectué au niveau des program-
(mes de maîtrise et de doctorat en fores-
(terie et de l'évolution du corps profes-
(soral, d'une formule d'intégration per-
(mettant aux finissants des cégeps formés
(en techniques forestières un accès parti-
(culier aux programmes de 1er cycle en fo-
(resterie.

4. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'opportunité de lever le caractère expérimental rattaché au programme de maîtrise en sciences des pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de son approbation en 1975

4.1 Identification du programme

Nom du programme

Maîtrise en sciences des pâtes et papiers

Appellation du grade

Maître ès sciences appliquées

Abréviation du grade

M. Sc. A.

Nom de l'établissement

Université du Québec à Trois-Rivières

4.2 Bref historique

Encore une fois, il est nécessaire de dire quelques mots afin de situer le contexte entourant le programme de maîtrise en sciences des pâtes et papiers soumis à l'automne 1981 par l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Il faut immédiatement signaler que ce programme ne constitue pas un projet de nouveau programme comme c'est le cas pour la plupart des projets soumis à l'automne 1981. En effet,

- le Conseil des universités approuvait de façon conditionnelle en avril 1975 le programme de maîtrise en sciences des pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

- ce programme de 2e cycle en sciences des pâtes et papiers donnait suite à une des recommandations particulières contenues dans le rapport final de l'Opération Sciences Appliquées;

- ce programme de l'Université du Québec à Trois-Rivières était donc expérimental et l'institution devait faire approuver l'admission de toute nouvelle cohorte d'étudiants, ce qui a été fait d'ailleurs;

- en janvier 1979, le Conseil des universités, dans le cadre d'un Avis portant sur 20 programmes approuvés conditionnellement, recommandait au ministre de l'Education de maintenir le caractère expérimental attaché au programme de maîtrise en sciences des pâtes et papiers lors de son approbation;

- cette recommandation du Conseil des universités était liée au fait que l'Université du Québec à Trois-Rivières procédait alors à l'évaluation de son programme en sciences des pâtes et papiers;

- le Comité d'études avancées en pâtes et papiers et le Centre de recherche en pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont fait valoir, au terme de l'évaluation, que la maîtrise en sciences des pâtes et papiers devait dorénavant être reconnue comme un programme permanent ou régulier de l'institution.

C'est dans le contexte qui vient d'être esquissé rapidement qu'il faut situer la demande de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

4.3 Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec à Trois-Rivières à l'automne 1981 d'un dossier d'opportunité et de qualité concernant son programme de maîtrise en sciences des pâtes et papiers et la demande de cette institution de lever le caractère expérimental rattaché à ce programme;

ATTENDU le caractère expérimental rattaché à ce programme lors de son approbation en avril 1975 par le Conseil des universités et le maintien de ce caractère expérimental par le Conseil des universités en janvier 1979 suite à une évaluation partielle;

CONSIDERANT les résultats obtenus par ce programme depuis son implantation et l'évaluation institutionnelle rigoureuse à laquelle il a été soumis;

CONSIDERANT que, selon les experts consultés, le programme de l'Université du Québec à Trois-Rivières répond à des besoins jugés prioritaires pour le Québec et qu'il assurera au plan technologique le développement du secteur des pâtes et papiers;

CONSIDERANT les efforts soutenus de l'institution afin d'améliorer sans cesse la qualité du programme et les assises solides sur lesquelles s'appuie la maîtrise en sciences des pâtes et papiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDERANT le fait que ce programme s'adressait au départ à une clientèle oeuvrant déjà dans le milieu industriel et l'attraction grandissante qu'il exerce maintenant auprès d'étudiants terminant des études de 1er cycle;

CONSIDERANT que, selon les experts consultés, la recherche de débouchés ne paraît pas devoir causer de difficulté aux diplômés de la maîtrise en sciences des pâtes et papiers.

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education

(de lever le caractère expérimental rat-
(taché à ce programme de maîtrise en scien-
(ces des pâtes et papiers de l'Université
(du Québec à Trois-Rivières lors de son ap-
(probation en 1975.

5. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'opportunité d'implanter à l'Université du Québec à Trois-Rivières un programme de maîtrise en traduction

5.1 Identification du programme

Nom du programme

Maîtrise en traduction

Appellation du grade

Maître ès Arts

Abréviation du grade

M. A.

Nom de l'établissement

Université du Québec à Trois-Rivières

5.2 Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec à Trois-Rivières à l'automne 1981 d'un programme de maîtrise en traduction;

CONSIDERANT la faiblesse de l'analyse des besoins figurant dans le dossier de présentation de programme;

CONSIDERANT que l'implantation de la maîtrise en traduction nécessiterait l'ajout de nouvelles ressources humaines;

CONSIDERANT l'ambiguïté des objectifs assignés à la maîtrise en traduction qui, au niveau du cheminement retenu, offrirait peu d'attrait tant auprès des bacheliers en traduction qu'auprès des diplômés de 1er cycle dans une discipline donnée;

CONSIDERANT que les clientèles susceptibles de s'inscrire à ce programme sont relativement peu élevées;

NONOBSTANT l'avis de qualité favorable formulé sur le programme de maîtrise en traduction.

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education

(de ne pas autoriser l'implantation à l'Uni-
(versité du Québec à Trois-Rivières d'un pro-
(gramme de maîtrise en traduction.

6. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'opportunité d'implanter à l'Université du Québec à Trois-Rivières un programme de doctorat en biophysique

6.1 Identification du programme

Nom du programme

Doctorat en biophysique

Appellation du grade

Philosophiae Doctor

Abréviation du grade

Ph. D.

Nom de l'établissement

Université du Québec à Trois-Rivières

6.2 Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec à Trois-Rivières à l'automne 1981 d'un programme de doctorat en biophysique;

CONSIDERANT que l'Université du Québec à Trois-Rivières a, depuis sa création, consenti des efforts soutenus afin de développer la biophysique;

CONSIDERANT que les efforts fournis par cette institution, plus particulièrement au plan de la mise en place d'une équipe de chercheurs de calibre et à celui de l'acquisition de ressources physiques, ont été jugés fort pertinents tant par l'Opération Sciences Fondamentales que par le Conseil des universités qui en 1976, dans son cahier IV sur les grandes orientations de l'enseignement supérieur, recommandait à l'Université du Québec à Trois-Rivières d'intégrer les activités en bio-physico-chimie du milieu aux axes déjà définis pour cette institution;

CONSIDERANT que tous les experts consultés ont reconnu que la biophysique était promise à un avenir fort intéressant au plan du développement scientifique;

CONSIDERANT l'excellence de la qualité du dossier de présentation de programme soumis par l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDERANT que les experts consultés ont jugé que l'équipe professorale actuelle appelée à oeuvrer dans le doctorat en biophysique avait fait la preuve qu'elle pouvait offrir un programme de doctorat de grande qualité et ce tant par ses activités et ses subventions de recherche que par l'encadrement offert aux étudiants au niveau du programme de maîtrise en biophysique et d'autres programmes de maîtrise et de doctorat;

CONSIDERANT que tous les experts consultés relativement à la qualité et à l'opportunité du programme ont été unanimes à reconnaître la qualité du doctorat en biophysique qui leur avait été soumis pour l'évaluation;

CONSIDERANT l'attraction évidente qu'exerce l'équipe professorale oeuvrant dans le domaine de la biophysique à l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDERANT que l'Opération Sciences Fondamentales invitait l'Université du Québec à Trois-Rivières à s'interroger sur la pertinence de maintenir un programme de 1er cycle en biophysique;

CONSIDERANT la rapide consolidation effectuée par l'Université du Québec à Trois-Rivières relativement à son programme de maîtrise en biophysique;

NONOBSTANT le fait qu'il existe dans le réseau universitaire québécois, au niveau des études avancées, des programmes d'études en biophysique qui devront faire l'objet d'une étude de la part du Conseil des universités.

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education

(1° - d'autoriser l'implantation à l'Univer-
(sité du Québec à Trois-Rivières d'un program-
(me de doctorat en biophysique conduisant à
(l'obtention du grade de Philosophiae Doctor
(Ph. D. et

(2° - d'inviter l'institution concernée à
(s'interroger sérieusement sur la pertinence
(de maintenir un programme de 1er cycle en
(biophysique et de faire rapport à ce sujet
(en temps opportun au Conseil des universités.

7. Avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur l'opportunité d'implanter à l'Université McGill un programme de "Doctor of Philosophy in Educational Psychology"

7.1 Identification du programme

Nom du programme

Doctor of Philosophy in Educational Psychology

Appellation du grade

Philosophiae Doctor

Abréviation du grade

Ph. D.

Nom de l'établissement

Université McGill

7.2 Le contexte entourant ce programme de l'Université McGill

- En 1977, l'Université McGill avait soumis ce programme au Comité conjoint des programmes pour l'évaluation d'opportunité et à la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec pour celle de la qualité;

- l'Avis de qualité de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec étant alors défavorable, l'Université McGill avait demandé au Comité conjoint des programmes de suspendre l'étude du dossier de programme en question;

- l'Avis de qualité faisait alors mention que l'Université McGill ne possédait pas les ressources humaines suffisantes pour assurer la qualité du programme;

- l'Avis de qualité actuel signale que l'Université McGill a maintenant apporté les correctifs nécessaires. Il faut prendre note que le dossier de programme modifié n'a cependant pas été soumis à l'avis d'experts.

L'Université McGill avait entretemps, sur la foi d'un avis favorable d'opportunité, admis quelques étudiants au doctorat sur une base ad hoc.

7.3 Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université McGill, à l'automne 1981, d'une version révisée du programme de doctorat "in Educational Psychology";

NONOBSTANT que cette version révisée, selon l'avis de qualité de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, répond aux réserves formulées en 1977 sur le même dossier de programme;

NONOBSTANT les solides assises institutionnelles sur lesquelles prend appui le programme de doctorat "in Educational Psychology";

CONSIDERANT la saturation évidente du marché de l'emploi dans le domaine de l'Education;

CONSIDERANT la prolifération des programmes de doctorat offerts aux divers intervenants dans le domaine de l'Education.

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education

(de surseoir à l'implantation à l'Univer-
(sité McGill d'un programme de "Doctor of
(Philosophy in Educational Psychology" jus-
(qu'à ce que le Conseil ait mené une étude
(sectorielle des besoins et des programmes
(d'études avancées dans le secteur des scien-
(ces de l'Education.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
8e étage
Québec

7980-1662

56-1004